



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°136/2026
du Conseil communautaire
Séance du 6 juillet 2026**

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers absents : 28

Nombre de votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : NICOLET Alain, MUCCIO Christine, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, CREYSSON Yves, EISELE Michel, RIEU José, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, AUGUSTIN Philippe, ESQUER Olivier, GAYTE Jocelyne, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, COUDERC Alain, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, DANIEL Georges, CHENIVESSE Hélène, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, CORBA Sébastien

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, CALLEJON Gaétan, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, JACKEL Jérôme (procuration à DAHMANI Naima), PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CASTOR Raphael, MAHLER Fred, TEDESCHI Marie-Laure, PRAT Patrice, ROBELET Olivier, EUTEDJIAN Claudine (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), GOURRET Patrice (procuration à CARMINATI Jérôme), BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima (procuration à ESQUER Olivier), BROCHE Jérôme (procuration à NADAL Laurent),

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Budget supplémentaire 2026 du Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Ressources et partenariats du 23 juin 2026.,

Considérant que le présent Budget Supplémentaire du Budget Principal comprend :

A. La reprise des résultats de l'exercice précédent et les restes à réaliser (RAR)

Compte tenu de la reprise anticipée et de l'affectation provisoire des résultats 2025 au budget primitif 2026, conformément à la délibération n° 3.2026 du 9 février 2026, il est proposé d'inscrire au BS :

- En recettes de fonctionnement, la somme de 5 997 683,76 € relative à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002).

B. Des modifications par rapport aux prévisions du BP 2026 voté en février 2026

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 6 619 833,76 € et l'évolution est observée particulièrement sur les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : + 479 639 €

Il comprend principalement l'inscription des deux tiers des crédits (208 000 €) relatifs à la réalisation de l'Atlas intercommunal de la biodiversité (le premier tiers ayant été inscrit au budget primitif 2026), l'élaboration du programme local de l'habitat (97 000 €), un complément de la cotisation à la mission locale jeunes suite à décision d'augmentation (37 427 €), l'audit stratégique de la vie sociale (28 500 €), l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la cotation des ménages (25 000 €) dans le cadre du PLH, le versement du fond de solidarité logement au département (22 500 €), le volet 3 de l'accompagnement du public dans le cadre de la politique habitat (20 000 €), l'action prévention santé (20 000 €), les actions de communication dans le cadre du marketing économique sur le territoire, la téléprotection pour l'ALSH Vigan Braquet (10 000 €), la location du matériel de sono lors des conseils communautaire (8 000 €), les actions de communication pour le pôle attractivité dans le cadre des projets de planification, du tourisme, et du marketing (31 500 €), l'assise de l'accès au droit (7 000 €), le remboursement de frais suite à la mise à disposition des écoles de musiques par les communes (5 300 €), le déploiement du service civique (5 000 €), la formation à la commande publique et écrivain public (6 112 €) et diverses petites dépenses complémentaires (10 000 €).

Par ailleurs, à la suite d'une mauvaise imputation au Budget primitif 2026, ce chapitre se trouve amputée de la somme de 95 100 €, virés au chapitre 65.

– Chapitre 012 « Charges de personnel et assimilés » : +701 475 €.

Cette somme comprend l'augmentation du SMIC au 1er juin 2026 à hauteur de 150 000 €, et à l'ajustement de crédits suite à des divers recrutements (51 475 €), et 500 000 € de réserves de crédits .

– Chapitre 65 « Autres produits de gestion courante » : + 785 978,30 €

Ces crédits concernent principalement le transfert des crédits provenant du chapitre 011 (95 100 €), et diverses subventions dont la subvention d'équilibre du budget supplémentaire du budget Accueil des Gens du voyage (20 036,73 €) et du budget Redevance incitative à hauteur de 663 591,57 €

– Chapitre 66 « Charges financières » : 45 000 €

Il s'agit des charges financière de la dette mobilisées en début d'année.

– Chapitre 023 « virement à la section d'investissement » : 3 857 741,46 €

– Chapitre 042 « Opération d'ordre entre section » : +750 000 €

Il s'agit d'un ajustement des crédits relatifs à la constatation des amortissements au prorata temporis des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un total de 6 619 833,76 € dont 5 997 683,76 € relatifs à l'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002), les subventions relatives à l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité pour 166 400 €, au déploiement du service civique intercommunal pour 20 000 €, à l'action prévention santé pour 10 000 €, à l'audit vie sociale pour 14 250 €, à l'assise au droit pour 3 500 €, à la semaine d'information sur la santé mentale pour 1 500 € et à France service service. Enfin, 400 000 € relatifs à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées par l'agglomération aux communes et la reprise des subventions d'investissement reçues.

2- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont proposées pour un total de 3 961 832,92 €.

Globalement, les crédits permettent de financer ou d'ajuster les opérations d'équipements et de travaux de l'Agglomération du Gard Rhodanien, notamment :

- Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 300 332,92 €
 - Etudes d'aménagement de la base de Loisirs au domaine Saint Pancrace à Pont Saint Esprit : 60 000 €
 - Etudes préalables de la crèche de Laudun : 60 000 €
 - Etudes de préfiguration d'un centre de santé secteur centre : 20 000 €
 - Dépenses non affectées : 160 332,92 €
- Chapitre 21 « Immobilisation Corporelles » : 1 221 500 €
 - Finalisation de l'aménagement du centre ados de Tavel suite au dépôt de la cuve de fioul : 40 000 €
 - Abribus Tesan : 15 000 €
 - Locaux provisoires conservatoire suite travaux salle Klein : 20 000 €
 - Renouvellement de deux minibus : 144 000 €
 - Acquisition de chaises pour le conservatoire : 2 500 €
 - Dépenses non affectées : 1 096 000 €
- Chapitre 23 « Immobilisation en cours » : 2 000 000 € correspondant aux dépenses non affectées.
- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » : 40 000 €

Ces crédits correspondent à 37 000 € de remboursement du capital des emprunts nouveaux, et aux emprunts et 3 000 € de dépôts de garantie dans le cadre des locations.

- Chapitre 040, est positionné une somme de 400 000 € relatifs à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées par l'agglomération aux communes et à la reprise des subventions d'investissement reçues.

Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 3 961 832,92 € et intègrent les éléments ci-après :

- Chapitre 001 « L'excédent d'investissement reporté » : 55 091,46 €
- Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 3 857 741,46 €

- Chapitre 040 « Opération d'ordre entre section » : L'ajustement des crédits relatifs aux dotations aux amortissements : +750 000 €
- Chapitre 10 « fonds divers et réserves » : -800 000 € correspondant à la suppression de la perception du FCTVA 2026 sur l'exercice budgétaire. La réforme du FCTVA introduite dans la Loi de Finances pour 2026 a décalé cette perception en 2027, marquant ainsi l'année 2026 comme une année blanche.
- Chapitre 13 « subvention d'investissement reçue » : 96 000 €

Subvention par la CAF des minibus

- Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » : 3 000 €

Dépôts et cautions suite aux locations.

Considérant que l'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
(2 abstentions : Naima DAHMANI, Jérôme JACKEL par procuration)

- D'adopter le budget supplémentaire 2026 du Budget Principal annexé à la présente délibération, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 6 619 833,76 €, et en section d'investissement à hauteur de 3 961 832,92 €.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 6 juillet 2026.

Le Président
Christophe SERRE

La Secrétaire de Séance

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE



Signé électroniquement par : Christophe SERRE
Date de signature : 16/07/2026
Qualité : Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien